

NOTE TECHNIQUE NOVOCLIMAT

DATE DE LA NOTE (AAAA – MM – JJ)	2014-02-10
--	------------

Applicable à	
X	2.0 - Maison
X	2.0 - PBM
X	Original - GBM

OBJET DE LA NOTE

Tableau d'aide pour la vérification des thermostats

Voici un outil qui devrait vous aider à déterminer facilement les caractéristiques obligatoires des thermostats qui doivent être installés selon le type de chauffage.

Tableau - Thermostats obligatoires par système de chauffage							
SYSTÈME DE CHAUFFAGE	OBLIGATIONS	Exemples	Électronique	Détection électronique de la température	Modulation de la puissance	Programmable	Normes ou exigences obligatoires
	électrique autonome dans une installation décentralisée	Plinthes	X	X	X	-	CAN/CSA C828-06
	central contrôlé par un thermostat unique	Air pulsé	X	-	-	X	Voir note 1
	par rayonnement à fils électriques	Planchers radiants à fils électriques	X	-	-	-	Voir note 1
	avec ventilateur intégré	Aérotherme, Ventilateur-convecteur	X	-	-	-	CAN/CSA C828-06
	par thermopompe	Thermopompes Géothermie	X	-	-	-	Voir note 2
	hydronique	Planchers; Plinthes; Radiateurs; ou Convecteurs à eau chaude	X	-	-	-	Voir note 3

(Voir notes à la page 2)

Notes importantes

Note 1) La régulation des systèmes de chauffage de type central contrôlés par un thermostat unique ou des systèmes de chauffage électrique à rayonnement doit être faite par des thermostats électroniques dont les spécifications techniques doivent être égales ou meilleures que les suivantes :

- a) la dérive en température du thermostat ne doit pas être supérieure à 1,5 °C en valeur absolue;
- b) le différentiel du thermostat ne doit pas être supérieur à 0,5 °C;
- c) la température doit être précise à moins de 0,5 °C de la température de consigne.

Article 1.6.3.1 - GBM

Article 3.1.6.1 - Maison et PBM

Note 2) La régulation des systèmes de chauffage de type thermopompe doit être faite par des thermostats électroniques. Lorsque la thermopompe est équipée d'un système de chauffage supplémentaire intégré, le système doit incorporer des commandes empêchant le fonctionnement de ce système de chauffage supplémentaire lorsque la charge de chauffage peut être satisfaite par la thermopompe seule, sauf pendant les cycles de dégivrage.

Article 1.6.3.2 - GBM

Article 3.1.6.2 - Maison et PBM

Note 3) La régulation des systèmes de chauffage de type hydronique, tels que les radiateurs ou les convecteurs à eau chaude, doit être faite par des thermostats électroniques avec sortie proportionnelle, couplés à des vannes modulantes de type mécanique avec moteur électrique. Les vannes de type thermostatique ne sont pas admissibles.

Article 1.6.3.3 - GBM

Article 3.1.6.3 - Maison et PBM